

CIBOURE

Débat d'orientation budgétaire et vote du budget primitif à refaire

Un recours gracieux a été déposé le 8 mars par Michel Péry. Absent lors du vote du budget pour des raisons de santé, l'élu d'opposition pointait deux défauts dans les transmissions des pièces de la synthèse budgétaire

Vincent Dewitte
v.dewitte@sudouest.fr

Une convocation pour une séance du conseil municipal imprévue, programmée ce mercredi 20 mars, à 19 h 30, a été adressée en fin de semaine dernière par la commune de Ciboure. Expédiée sans explication particulière, cette convocation fait état d'une séance ajoutée avec seulement deux délibérations à l'ordre du jour : l'approbation de la séance du 13 février, mais aussi, surprise, le débat d'orientation budgétaire 2024.

L'exercice avait pourtant été tenu et validé par l'assemblée délibérante le 14 décembre. Il avait ensuite servi de base au vote du budget primitif 2024, le 13 février. Un rétropédalage qui laisse songeur...

Une première explication est trouvée par la voix du conseiller d'opposition Michel Péry. Empêché par des raisons professionnelles d'assister à la séance du 14 décembre et absent lors du vote du budget primitif pour des raisons de santé, le successeur de Dominique Duguet confie en tout cas avoir adressé le 8 mars un recours gracieux sur la légalité du budget primitif 2024.

Deux irrégularités ?

Deux irrégularités étaient poin-



Le conseiller d'opposition Michel Péry a adressé, le 8 mars, au maire de Ciboure un recours gracieux pour contester la légalité du budget primitif 2024. ARCHIVES V.D.

tées dans ce recours. La première renvoyait au délai de transmission des pièces. Alors que celles-ci doivent être présentées aux membres du Conseil au moins douze jours avant l'examen du texte, Michel Péry n'en comptait que cinq. La seconde visait l'obligation de détailler les objets et montants des subventions allouées aux associations, lesquels n'ont « pas été intégrés à la maquette budgétaire », signifiait-il au maire.

« Notre analyse nous amène à penser que cette délibération ne résisterait sans doute pas à un recours administratif. L'opportunité de régulariser avant le 15 avril vous est offerte et évite, in fine, une saisine de la Cour régionale des comptes », avertissait le 8 mars le conseiller d'opposition.

Eneko Aldana-Douat a-t-il prêté une écoute attentive aux sirènes du conseiller soutenu par l'association Le Phare ? « Rien ne nous permet d'exclure ou plutôt tout nous permet de penser que c'est ce recours qui est à l'origine de la découverte des deux erreurs ayant entraîné le retrait », actualise à la lueur de cette convocation surprise Michel Péry.

« Créer de vrais débats »

Ce retour à la case départ, qui induit l'obligation de soumettre à nouveau aux élus non seulement le vote du budget primitif, mais aussi son préalable obligatoire, à savoir le débat d'orientation budgétaire, offrira quoi qu'il en soit à l'unique représentant élu du groupe Ensemble pour Ciboure de livrer sa lecture de la dynami-

« DE LA RÉCUPÉRATION POLITIQUE »

Le maire de Ciboure déplore « la récupération politique » que fait, ou tente de faire, Michel Péry sur ce dossier. Eneko Aldana-Douat explique en effet que ce rétropédalage juridique administratif fait suite, non pas à l'alerte du conseiller municipal d'opposition, mais à une évolution réglementaire rappelée à toutes les communes de France par la Direction générale des Finances publiques. En cause, précisément : l'allongement du délai légal des pièces à fournir dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable nommée M57.

que budgétaire cibourienne. Dans un écrit en date du 22 février, ce dernier regrettait de ne pas avoir pu exprimer des « arguments susceptibles de créer de vrais débats au-delà d'une trop habituelle et stérile partie de ping-pong ». Déplorant une expédition de la séance en « seulement 38 minutes », il soulignait que « rapidité n'est pas synonyme d'efficacité » et que « les Cibouriens inquiets qui regardent en ligne les conseils ne peuvent pas comprendre les enjeux et ne peuvent que regretter et s'interroger sur cette application particulière de la démocratie ».

« Notre maire peut avoir de la vivacité d'esprit, mais cela peut susciter de l'impatience, qui elle-même peut produire de l'empressement, qui systématiquement nuit fortement à une bonne évaluation du risque », analyse-t-il à la veille de cette séance de rattrapage.

La suite est à suivre en direct de l'hôtel de ville ou sur la page Facebook de la commune ce mercredi à partir de 19 h 30. La remise au vote du budget primitif interviendra huit jours plus tard, le jeudi 28 mars.